

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU  
**Année 2025 Contrat produits laitiers de brebis**



*Page « information » à conserver par le consommateur, ne pas imprimer.*

*Page 1/3*

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

1- L'association a pour objet :

- De maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- De promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- De permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Cliquez pour en savoir plus sur le livret d'accueil de l'AMAP.

2- L'adhésion annuelle de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association.

Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et bulletin d'adhésion à *Bernadette Faligant, 21 Lotissement des Moulins Brain/Authion - Loire Authion*

3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, au-delà de laquelle il est possible de résilier le contrat.

5- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.

6- Lieu et jour de distribution : le jeudi de 18h30 à 19h30 au terrain de boules rue du Pont Caroline à Brain sur l'Authion 49800 Loire Authion

Il vous est demandé un **engagement ferme de réservation pour chaque contrat**.

**Défaut d'engagement** : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

*En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise.*

**Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et les contrats sont disponibles sur le site internet** <https://www.amap-goutte-eau.fr>

*Chèques et contrat sont à remettre au tuteur sur le terrain de boules de Brain sur l'Authion ou à les envoyer par la poste ou par mail  
Hervé DESGRE 17 rue du Port Martin 49800 Brain sur l'Authion Loire Authion, @mail : herve-desgre@orange.fr*

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU  
**Année 2025 Contrat produits laitiers de brebis**



***Termes du Contrat à conserver par le consommateur, ne pas imprimer.***

***Page 2/3***

**Yohann BURET et Romain POTIER du GAEC bergerie de la Violaie** proposent **des yaourts nature** et **des brebidoux** produits selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique. (N° de certification ECOCERT : 187102P)

Conditionnement : Contenants Bocaux en verre consignés. Les amapiens s'engagent à ramener les contenants.

Prix à l'unité :

Yaourt Nature en pot de 460 gr à 5.20 €

Brebis Doux en pot de 270 gr à 3,20 €

Le Yaourt Nature est composé de lait de Brebis fermenté.

Le Brebis Doux est composé de lait emprésuré, c'est un produit ultra doux avec une consistance très légère. Il est aussi connu sous le nom de caillebotte.

Les pots vides, couvercles et clips sont rendus au producteur.

**Conditions :** ***L'engagement est libre de choix en quantité et en dates***

Un avenant au contrat sera peut-être possible en cours d'année en contactant le producteur **ET** le tuteur.

*Les chèques (5 au maximum) correspondant aux commandes seront remis au tuteur au moment de l'engagement avec le présent contrat (2 exemplaires du feuillet 3). Ils seront remplis à l'ordre de « Bergerie la Violaie » le producteur, et encaissés au début de chaque mois d'avril à août.*

***Photos, reportages sur les brebis et leurs producteurs ici : [amap.delagouttedeau.fr](http://amap.delagouttedeau.fr)***

*Chèques et contrat sont à remettre au tuteur sur le terrain de boules de Brain sur l'Authion ou à les envoyer par la poste ou par mail  
Hervé DESGRE 17 rue du Port Martin 49800 Brain sur l'Authion Loire Authion, @mail : herve-desgre@orange.fr*



*Distribution tous les 15 jours suivant le tableau, le jeudi de 18h30 à 19h30 au terrain de boules rue du Pont Caroline à Brain sur l Authion 49800 **Page 3/3***

*Cette feuille est à remplir lisiblement et à imprimer en 2 exemplaires (pour le producteur et le tuteur)*

*Pensez à garder une trace pour vous (dates et produits réservés)*

**Entre Le Producteur**  
Bergerie la Violaie  
La Violaie  
49370 Erdre en Anjou

et

**le consommateur**  
Nom et prénom  
E-Mail  
Téléphone

	30/04/25	15/05/25	28/05/25	12/06/25	26/06/25	10/07/25	24/07/25	07/08/25	04/09/25	18/09/25	02/10/25	Total
Nombre de pots Brebis Doux 3.20 €												
Nombre de pots Yaourt 5.20 €												

**Détail des chèques :** , , , , . **Total commande**

Signature du producteur

« Je soussigné(e), déclare accepter les termes des généralités exposées en page 1, ceux du contrat pages 2 et 3 et être à jour de ma cotisation 2025 »

Date et signature du consommateur :

*Chèques et contrat sont à remettre au tuteur sur le terrain de boules de Brain sur l Authion ou à les envoyer par la poste ou par mail  
Hervé DESGRE 17 rue du Port Martin 49800 Brain sur l'Authion Loire Authion, @mail : herve-desgre@orange.fr*